

## Concours 2020

### Parcours « Concepteur - Conceptrice Son »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

#### PREREQUIS

##### Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1er septembre 2020, c'est-à-dire née entre le 2 septembre 1993 et le 1er septembre 2002 inclus, sans dérogation possible.

##### Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle<sup>1</sup> doivent fournir :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

##### Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

##### Connaissances souhaitées :

- Mathématiques, Physique : niveau minimum requis BAC + 1 scientifique (voir ci-après la liste des connaissances souhaitées) ;
- Bonne culture générale, littéraire, artistique contemporaine (photo, arts plastiques, cinéma, musique) et théâtrale. Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives ;
- Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, etc...).
- Il est conseillé aux candidats et candidates de prendre connaissance des trois ouvrages suivants :
  - Daniel Deshays, *Pour une écriture du son*, Ed. Klincksieck, Paris, 2006.
  - Jean-Marc Larrue & Marie-Madeleine Mervant-Roux, *Le son du théâtre XIXe-XXIe siècle : histoire intermédiaire d'un lieu d'écoute moderne*, CNRS Éditions Paris, 2016.
  - Yann Paranthoën, *Propos d'un tailleur de sons*, Phonurgia Nova, Arles, 2002.

##### Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **21 février 2020**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

##### Convocation

A compter de fin mars 2020, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Un affichage des listes avec les horaires de passage et les consignes générales sera également mis en ligne sur le site internet de l'école.

<sup>1</sup> Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

## INSCRIPTIONS

du 3 décembre 2019 au 10 janvier 2020

### 1. Inscription impérative sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

**Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.**

### 2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **3 décembre 2019 jusqu'au 10 janvier 2020 inclus**, soit par :
  - Virement (RIB téléchargeable sur le site [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)),
  - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **10 janvier 2020 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

***Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.***

***Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'École et de tout concours ultérieur.***

## Concours 2020 Parcours « Concepteur - Conceptrice Son »

### Connaissances demandées en Mathématiques et en Physique

#### MATHEMATIQUES

##### Calcul intégral

Intégrale d'une fonction continue. Changement de variables affines.

Résolution des équations différentielles linéaires homogènes à coefficients constants du premier et du second ordre.

##### Nombres complexes

Formes algébriques et trigonométriques des nombres complexes. Représentation géométrique d'un nombre complexe.

Modules et arguments des nombres complexes. Formule de Moivre.

##### Fonctions logarithmes, exponentielles et puissances

##### Développements limités

##### Dérivées des fonctions usuelles

##### Logique

Arithmétique binaire.

Notion de programmation algorithmique.

#### PHYSIQUE

##### Electricité et électromagnétisme

Intensité du courant, tension électrique, valeurs moyennes et efficaces de ces grandeurs. Puissance et énergie électrique.

Loi des nœuds, loi des mailles, loi d'Ohm, théorème de superposition. Résistance, conductivité.

Electromoteurs – générateurs, électromoteurs – récepteurs. Modèles de Thévenin et de Norton.

Condensateur, champ électrique, force électrostatique. Champs magnétiques produits par des courants.

Loi de Laplace. Flux magnétique.

Loi de Faraday.

Applications : f.e.m. induite dans un conducteur rectiligne, loi de Lenz, auto-induction, modèle d'une bobine, transformateur.

Impédance et admittance des dipôles élémentaires. Dipôles élémentaires associés en série et en parallèle.

##### Mécanique

Cinématique du point : mouvements rectiligne et curviligne. Relation fondamentale de la dynamique newtonienne.

Energie potentielle, énergie cinétique, travail d'une force. Loi de conservation de l'énergie.

##### Oscillateurs

Equation différentielle des oscillateurs mécaniques et électriques amortis et non amortis à un degré de liberté. Oscillations libres et forcées de ces systèmes. Régimes transitoires et permanents.

Fréquence propre, résonance, bande passante, facteur de qualité, facteur de puissance.

##### Ondes

Ondes progressives sinusoïdales. Interférences.

Ondes stationnaires. Phénomènes de résonance associés aux ondes stationnaires.

## ÉPREUVES

**Admissibilité 1** sur un dossier de recherche: projet de réalisation sonore sur un thème donné :

Sujet : « Vous réaliserez à partir de sons que vous aurez enregistrés vous-même une courte séquence sans texte ni musique dont le sujet sera : « **le portrait sonore d'un grand espace architectural ou bien d'une activité professionnelle dans son exercice. Au choix** ». Cette courte séquence devra rester compréhensible par l'auditeur ».

Ce dossier de recherche comprendra :

- Un document sonore, réalisé en deux exemplaires ne dépassant pas 3 minutes, sur **CD AUDIO ou Clé USB gravé au format WAV ou AIFF (format compressé refusé)**. La réalisation sera structurée par la prise de son, le montage et le mixage effectués avec les moyens dont dispose le/la candidat(e), même rudimentaires.
- Un texte en deux exemplaires justifiant la démarche de réflexion, de conception et de réalisation ne dépassant pas 6 pages dactylographiées de format A4.

Le candidat ou la candidate devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherche : son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Il est à adresser à l'ENSATT **entre le 3 décembre 2019 et le 24 février 2020** date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2020 Parcours Concepteur – Conceptrice Son»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Le dossier de recherche étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du candidat ou de la candidate à l'ENSATT.

**Attention : Seuls les dossiers de recherche des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.**

Le jury d'admissibilité se réunira le **27 mars 2020**.

## Admissibilité 2

---

Les candidats et candidates ayant satisfait à cette épreuve seront convoqués par courrier électronique, à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate), pour les épreuves suivantes le **18 mai 2020** (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone*).

- **une épreuve écrite de physique** (durée 2h00, coefficient 1).
- **une épreuve écrite d'analyse de textes et/ou de documents audiovisuels** (durée 1h30, coefficient 1).

## Admission

---

Les candidats et candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqués par affichage à l'ENSATT, à l'épreuve d'admission le **19 mai 2020**.

Ils ou elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ).

Les décisions du jury sont souveraines.  
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.  
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.  
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)